

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Une deuxième borne de recharge installée à Sallanches

Une deuxième borne de recharge électrique a été récemment installée sur le parking du gymnase du Rosay, après celle installée l'été dernier sur le parking de Charousse (parking des camping-cars) sur la route du Fayet.

Concernant la localisation, "la Ville a fait le choix de répartir géographiquement l'offre en borne de recharge, au nord et au sud de la commune", explique Thierry Sermet, adjoint délégué à l'urbanisme et Président de la Régie municipale de gaz et d'électricité. "Le parking du Rosay est bien fréquenté, à la fois par les personnes qui utilisent les installations sportives, celles qui se rendent au bowling ou au cinéma et aussi par les habitants du quartier".

Le coût de l'installation est de 13 500 euros, financés à 75% par le syndicat d'énergie du département (SYANE), qui possède la compétence du déploiement de ce type d'infrastructure. Pour la Ville de Sallanches, le montant de la participation financière est de 3 250 euros.



► INFORMATIONS PRATIQUES

Ce nouveau service permet aux usagers de recharger leur véhicule électrique sur le domaine public, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Accessible avec ou sans abonnement, cette borne propose plusieurs moyens de paiement : paiement en ligne par smartphone, carte bancaire sans contact, badge abonné. Le coût moyen est de 3 euros pour une recharge d'une heure, pour une personne abonnée.

Le SYANE a communiqué les chiffres de fréquentation de la première borne installée à Sallanches, entre le mois de juillet 2017 (date de mise en service) et le mois de mars 2018 :

- La borne a délivré 683 kWh d'énergie électrique, équivalent à plus de 4 000 km parcourus en voiture électrique, sur 45 sessions de charge (22 anonymes, 19 abonnés au réseau eborn et 4 abonnés à un autre réseau de bornes).
- Elle fait partie du "top 10" des bornes sur cette période – 8ème – la première étant à titre de comparaison la borne installée à la Mairie de Chamonix qui comptabilise 1 557 kWh d'énergie délivrée sur cette même période.

